

CDP-231215

Université de Moncton

2^e séance du

COMITÉ DE LA PLANIFICATION

Réunion du 15 décembre 2023 à 9 h

À distance – Microsoft Teams

Présences

Membres

Dany Benoit	Érik Labelle Eastaugh
Yannick Boudreau	Michelle Landry
Denis Boucher	Francis LeBlanc
Annie Hélène Boudreau	Sophie LeBlanc Roy
Alex Brownstein	Sylvie Morin
Lynne Castonguay	Gérard Poitras
Gabriel Cormier	Dr Denis Prud'homme
Jeanne Mance Cormier	Andrée Roy
Marianne Cormier	Gilles Roy
Elizabeth Dawes	Sid Ahmed Selouani
Sébastien Deschênes	Michel Soucy
Anik Dubé	Céline Surette
Pierre Philippe Ferguson	Jean-François Thibault
Micheline Gleixner	Stéphanie Wheaton

Personnes invitées

Marie-Joëlle Bergeron (MÉDPE)	Jérémie B. Dupuis
Natalie Carrier	Paul Ward

Personnes excusées

Pandurang Ashrit	Frédéric Huppé-Gourgues
Wisseberthe Dumas	Sif Eddine Moussouni

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président du Comité de la planification (CDP), Gilles Roy, souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h.

Le CDP est heureux d'accueillir un nouveau membre, Yannick Boudreau, à titre de personne étudiante représentant la composante de Moncton.

2. CORRESPONDANCE

Aucune.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président passe en revue l'ordre du jour.

Suivant le questionnement d'un membre, il explique qu'avec la réforme des comités du Sénat, l'ajout d'une année d'un programme sur un autre campus entre maintenant dans les attributions du CDP, raison pour laquelle le point 8 concernant l'ajout de la 2^e année des programmes en psychologie à l'UMCS sera traité au CDP plutôt qu'au CPR, comme initialement prévu.

R : 01-CDP-231215

Jean-François Thibault, appuyé par Sylvie Morin, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel quel. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CDP-231117***R : 02-CDP-231215***

Lynne Castonguay, appuyée par Sylvie Morin, propose :

« Que le procès-verbal CDP-231117 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPD-231117**5.1 AUTRES**

Les membres du CDP n'apportent aucun suivi relatif au procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2023.

6. STRATÉGIE D'ATTRACTION ET DE RÉTENTION DES NOUVEAUX ARRIVANTS EN ÉDUCATION DU MÉDPE

Madame Marie-Joëlle Bergeron, gestionnaire des dossiers liés aux nouveaux arrivants au secteur francophone du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE), est invitée à présenter ce point.

Pour situer le contexte, Stéfanie Wheaton brosse un portrait sommaire de l'évolution très rapide de la situation actuelle dans les écoles francophones de la province quant à l'accueil des nouveaux arrivants et l'impact des changements démographiques sur le milieu de l'éducation. Elle ajoute que la participation de Madame Bergeron à cette réunion du CDP découle du lancement, en novembre dernier, de la Stratégie d'attraction et de rétention des nouveaux arrivants en éducation du MÉDPE, et du rôle clé que pourra jouer l'Université de Moncton dans la mise en œuvre et la réussite de cette stratégie.

Le président souhaite la bienvenue à Madame Bergeron et l'invite à prendre la parole.

La liste ci-dessous donne un aperçu du contenu¹ de la présentation offerte par Madame Bergeron.

- Présentation de la Direction des relations et de l'éducation interculturelles et internationales : Services éducatifs francophones / Initiatives transversales et internationales / Accueil et admission / Acquisition des langues officielles et formation du personnel
- Portrait de l'immigration dans le secteur de l'éducation : Politique 321 : Admission selon la langue / Trois districts scolaires francophones / Inscriptions totales des élèves issus de l'immigration par année scolaire dans les 3 DSF / Portrait de la population scolaire totale / Statuts des élèves par année d'admission / Portrait de la population scolaire / Portrait linguistique de la population scolaire / Portrait de la population du milieu éducatif francophone / DSFS, DSFNE et DSFNO
- Stratégie du milieu éducatif francophone en matière d'attraction et de rétention des personnes apprenantes issues de l'immigration : Consultations / État des lieux et constats / Rôle collectif / Objectifs de la stratégie / Principales recommandations / Cadre logique, axé sur les résultats / Conclusion

En conclusion, Madame Bergeron fait ressortir trois (3) questions de réflexion pour l'Université de Moncton à titre de partenaire :

1. Est-il possible que les élèves résidents temporaires diplômés des écoles du Nouveau-Brunswick payent les mêmes frais de scolarité que les autres élèves néo-brunswickois?

¹ Une copie de la présentation en format PowerPoint a été rendue disponible aux membres du CDP après la réunion de manière à permettre l'accès au contenu détaillé.

2. Si un parcours FLA au secondaire était envisagé, est-ce qu'un cours de FLA 12^e année serait reconnu au même titre que le cours de Français 12^e année?
3. Est-il possible d'élargir les critères du Groupe-Pont pour inclure les élèves qui ont un niveau B1?

Des membres du CDP, soit Jean-François Thibault, Denis Boucher, Dany Benoit, Sophie LeBlanc Roy et Marianne Cormier, ont exprimé leur intérêt à participer activement à la table de concertation pour échanger sur les divers enjeux qui ont été soulevés.

→ SUIVIS

Le recteur Prud'homme fait ressortir cinq (5) points de suivi qui ressortent des discussions :

1. Les frais de scolarité des résidents temporaires
2. La reconnaissance du cours de français (FLA)
3. Les critères d'inclusion au niveau du Groupe-Pont
4. La formation des enseignants, en lien avec le certificat de littératie et de francisation culturelle
5. Les bourses – volet international (voir l'action du plan opérationnel institutionnel qui concerne la révision du programme des bourses)

Le président du Comité verra à identifier des porteurs de dossier pour chacun des suivis.

7. RÉSUMÉ DES DONNÉES DE LA CESPM – STATISTIQUES SUR LES INSCRIPTIONS ET LES DIPLÔMES DÉCERNÉS POUR 2022-2023

Des données publiées par la Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes (CESPM) sont présentées par Jérémie B. Dupuis, chercheur institutionnel.

Des statistiques sur les inscriptions et les diplômes décernés sont présentées sous forme de différents tableaux et diagrammes², permettant de comparer nos données institutionnelles à celles des autres établissements postsecondaires de la province, de la Nouvelle-Écosse, et de l'Île-du-Prince-Édouard. Il est expliqué que, pour une comparaison fidèle des établissements, la CESPM calcule l'équivalence à temps plein (ETP) de l'effectif étudiant (temps plein/temps partiel) de chaque établissement.

- Informations additionnelles :

<http://www.cespm.ca/research/maritimeuniversitystatistics/definitions-notes.aspx>

Certains points sont soulevés par des membres, dont les suivants :

- Le Comité de la planification se doit de faire l'analyse des données présentées pour en retirer des recommandations, établir des cibles, ainsi que des actions

² Une copie révisée de la présentation en format PowerPoint a été rendue disponible aux membres du CDP après la réunion de manière à permettre l'accès au contenu détaillé, dont certaines statistiques corrigées.

pour les atteindre, particulièrement pour les disciplines pour lesquelles les données sont à la baisse.

- Il importe de garder en tête que les chiffres présentés par la CESPM reflètent les statistiques de l'Université de Moncton recueillies au mois de juillet pour l'année universitaire qui vient de se terminer, donc les chiffres diffèrent légèrement de nos statistiques officielles publiées à l'interne.
- Pour établir des cibles à atteindre, il y aurait lieu d'affiner les données. Des données plus fines sur nos programmes peuvent être fournies à l'interne pour notre établissement. Cependant, la vue d'ensemble que fournit la CESPM demeure globale et il est difficile de recueillir des données fines sur les autres établissements.
- Particulièrement pour les disciplines qui font face à une baisse de l'effectif, on souligne l'importance de valoriser et mieux communiquer les opportunités de financement accessibles aux personnes étudiantes.
- Il pourrait être intéressant d'intégrer les statistiques de la CESPM dans la Politique d'évaluation des programmes.
- Il est suggéré qu'un sous-comité ad hoc soit mis sur pied par le Comité de la planification pour que la question spécifique des sciences humaines et des sciences puisse faire l'objet d'un examen plus approfondi, et ce, dans le but d'en arriver à des recommandations. On propose le nom de personnes qui pourraient siéger à ce sous-comité, soit les doyens des facultés concernées, Jean-François Thibault et Pandurang Ashrit, des membres du corps professoral des facultés concernées, Jérémie B. Dupuis, Denis Boucher, une personne représentant la Direction des communications, une personne représentant la FESR, ainsi qu'une personne étudiante.

→ SUIVI

Le président verra à former un sous-comité ad hoc. Le comité sera proposé dans le but d'être adopté à la réunion du CDP du 19 janvier 2024.

8. AJOUT DE LA 2^E ANNÉE DES PROGRAMMES EN PSYCHOLOGIE À L'UMCS

Puisque la demande d'ajout de la 2^e année des programmes en psychologie à l'UMCS a été préparée avant la réforme pour être initialement présentée au CPR, les membres du Comité sont d'avis que des informations additionnelles sont requises pour faire la transition vers le nouveau modèle mis en place depuis le début des travaux du CDP.

Le nouveau gabarit pour la soumission d'un avant-projet sera donc rempli par Pierre Philippe Ferguson, doyen des études par intérim du campus de Shippagan, afin que soient précisés les renseignements demandés dans ce gabarit, par exemple l'identification des ressources additionnelles. Ce point sera donc remis à l'ordre du jour de la réunion du CDP du 19 janvier 2024 pour permettre le dépôt de ce gabarit. La

réunion du Sénat académique du 2 février 2024 pourra ainsi être visée pour l'adoption du projet.

→ SUIVI

Pierre Philippe Ferguson fera parvenir le gabarit pour la soumission d'un avant-projet au président du CDP afin que le projet puisse être présenté à la prochaine réunion du CDP.

9. GABARIT POUR LA SOUMISSION D'UN AVANT-PROJET DE CRÉATION, DE MODIFICATIONS MAJEURES OU DE MODIFICATIONS À L'OFFRE D'UN PROGRAMME.

Dans le but de recueillir les commentaires des membres, il y a une discussion sur la version révisée du gabarit en faisant le lien avec le projet discuté au point 8.

Des précisions sont demandées sur le niveau de détail attendu dans les informations fournies. On explique que l'idée est de fournir des informations concrètes et concises en mettant l'accent sur les grandes orientations. Des membres soulignent l'importance de ne pas alourdir le processus.

Il est suggéré de faire ressortir, par exemple avec une couleur différente, les éléments de réponses qui sont essentiels pour l'étude de l'avant-projet.

Des ajouts au gabarit sont aussi proposés de manière à pouvoir recueillir des détails concernant :

- la charge administrative additionnelle (ex. recrutement, admissions, registrariat, etc.);
- l'impact sur les conventions collectives;
- l'impact sur le nombre de personnes étudiantes, la rétention, le recrutement, les admissions.

On croit aussi qu'il serait favorable d'arrimer le vocabulaire utilisé à la section qui fait le lien avec les objectifs de la Stratégie avec le vocabulaire utilisé dans ladite Stratégie.

On demande finalement qu'une précision soit apportée à la première section afin de clarifier si les informations à fournir doivent refléter le programme dans son état actuel ou si elles doivent refléter le programme dans l'état qu'on propose de le modifier.

Le président réitère qu'un formulaire électronique permettrait de faire l'ajout dynamique de champs spécifiques en fonction des réponses initiales, ce qui faciliterait le remplissage du gabarit.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

11. PROCHAINE RÉUNION : LE VENDREDI 19 JANVIER 2024 À 13 H 30

12. CLÔTURE

Le président souhaite de joyeuses fêtes aux membres du CDP.

La séance est levée à 11 h 32.



Mélanie Roy

Secrétaire du Comité de la planification